



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GUADELOUPE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

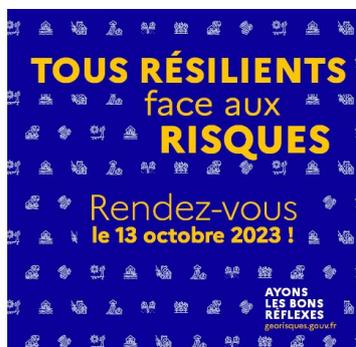
## DOSSIER DE PRESSE

Basse terre, le 11 octobre 2023

### **Plan séisme Antilles SÉMINAIRE DES MAIRES**

**13 octobre 2023**

**au Mémorial ACTe de Pointe-à-Pitre**





## PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

À l'occasion de la journée «Tous résilients face aux risques» du 13 octobre 2023, se déroulera le premier séminaire, dans le cadre du plan séisme Antilles, à destination des maires et élus de Guadeloupe.

Selon les scientifiques, un séisme majeur, tel que celui s'étant produit en 1843 en Guadeloupe, pourrait provoquer plusieurs milliers de victimes et engendrer plusieurs dizaines de milliards d'euros de dommages et c'est en ce sens que le plan séisme Antilles (PSA) a été créé, en 2007, avec l'objectif d'assurer la meilleure sécurité possible aux résidents des Antilles françaises où le risque sismique est le plus fort du territoire national.

L'axe majeur du PSA est la réduction de vulnérabilité du bâti, et notamment du bâti existant. Le plan développe dans la durée, une stratégie pour accompagner le confortement parasismique des bâtiments sur le plan technique et financier, pour qu'ils puissent protéger la population, et en particulier les populations sensibles.

De manière parallèle, les actions de sensibilisation au risque sismique et une approche multi risques, doivent permettre la diffusion dans toutes les couches de la population d'une culture de la prévention du risque sismique et des risques naturels en général.

Le cap est fixé : la réduction de la vulnérabilité des bâtiments publics, et en particulier des écoles communales, doit demeurer la priorité.

La réduction de vulnérabilité des écoles nécessite, une approche stratégique intégrant l'évolution démographique, l'aménagement du territoire, la maîtrise des coûts de fonctionnement pour les acteurs publics propriétaires, ainsi que l'externalisation de l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les maîtres d'ouvrage dépourvus d'ingénierie en interne.

Dans un contexte de décroissance démographique, la rationalisation du parc public doit être encouragée via la construction d'une stratégie globale immobilière portée par chaque maître d'ouvrage.

Enfin, l'exemple d'un concept de construction vertueux conciliant les objectifs de résilience et de maîtrise des délais de réalisation et des coûts, tant de construction que de fonctionnement, doit être suivi et dupliqué.

Les acteurs partenaires, dont l'État, forts des enseignements de la mise en œuvre des deux premiers volets du plan séisme Antilles, se sont mobilisés pour renforcer l'accompagnement des communes, qui sont souvent insuffisamment outillées pour conduire leurs opérations de mise aux normes parasismiques des écoles.

L'objectif est de dynamiser la mise en œuvre du PSA, en accélérant les travaux de confortement du bâti, en informant et en formant davantage pour la mise en sécurité du plus grand nombre.



# PRÉFET DE LA RÉGION GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sur le plan financier, le fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit « fonds Barnier », les fonds structurels européens (FEDER 2021-2027), les fonds des ministères concernés (le BOP 123 du ministère des Outre-mer, le fonds Outre-mer) mais également des dotations classiques (de type dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ou fonds exceptionnel d'investissement (FEI)), le plan de relance et l'engagement des collectivités, permettront d'atteindre notre objectif.

Cette première édition du séminaire des maires dans le cadre du plan séisme Antilles sera l'occasion de partager les expériences, notamment sur la mise aux normes parasismiques des établissements scolaires.

Ce séminaire permettra également à l'ensemble des acteurs majeurs du PSA d'intervenir pour exposer leurs missions et leurs soutiens.